



«Éco-dynamique»

© Fotolia Orlando Florin Rosu

Un label au succès croissant

Le label «Entreprise éco-dynamique» peut servir à renforcer la cohérence entre une politique de développement durable et la gestion d'une entreprise. Meilleure notoriété et économies financières en sus!

Le label «Entreprise éco-dynamique», créé en 1999 à l'initiative de Bruxelles Environnement-IBGE (Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement), avait un but précis: stimuler la mise en oeuvre du développement durable au sein d'entreprises situées en Région de Bruxelles-Capitale. Et on peut dire que peu à peu, il réussit son pari. Car progressivement, des entreprises adoptent volontairement de bonnes pratiques de gestion environnementale. Pour y arriver, elles se font aider par la méthodologie associée à ce label, bien plus simple qu'Emas ou ISO 14000. En lui-même, l'outil repose sur trois piliers: le premier consiste simplement à enregistrer des progrès en réduisant les incidences négatives que l'entreprise peut

avoir sur l'environnement; le second passe par la réalisation d'actions en faveur du développement durable; et le troisième, essentiel pour l'obtention du label, consiste pour l'IBGE à vérifier les actions menées par l'entreprise. Le succès grandissant de l'initiative repose notamment sur la gratuité de l'accompagnement offert par l'IBGE, ce qui permet d'engranger des résultats, souvent rapides, sans injecter de grands moyens dans l'aventure.

Un label pour tous

Autre raison de ce succès, le label n'est pas réservé aux grandes entreprises ou à des secteurs particuliers. Toutes les entreprises, qu'elles soient petites, moyennes, grandes, privées, publiques, mixtes, filiales de multinationales,

entreprises industrielles, administrations ou associations, peuvent demander ce label. Il est valable pour un site et est octroyé aux entreprises possédant une adresse en Région de Bruxelles-Capitale. De plus, la procédure de labellisation est souple, adaptable à la taille de l'entreprise et au secteur d'activité. Elle permet en outre une progressivité inconnue dans le cadre d'autres certifications. Le label offre en effet un maximum de trois étoiles et chacune d'entre elles est une étape vers une politique environnementale de plus en plus rigoureuse.

En 2007, environ nonante sites ont reçu le label Entreprise éco-dynamique. L'IBGE reçoit en moyenne trente demandes de labellisation chaque année, parmi lesquels vingt sont des demandes de renouvellement. ▶

OUTILS Label éco-dynamique

► Retour sur investissement en six mois...

De l'aveu des entreprises interrogées, les avantages de l'obtention du label sont nombreux: une plus grande reconnaissance au niveau bruxellois, des relations plus faciles avec l'administration (simplification de certaines démarches administratives), et, cerise sur le gâteau, des économies de coût sur les consommations d'énergie, d'eau, de papier et sur l'achat de fournitures et matières premières. Selon une étude réalisée par l'IBGE portant sur les économies financières engrangées par vingt-quatre sites labellisés, le temps de retour sur investissement varie de quelques mois à quelques années. Enfin, le label prépare à l'obtention d'un EMAS (système européen de management et d'audit environnemental) et à l'ISO 14000. Cela permet de mettre en place la structure organisationnelle et les procédures, et aussi de mieux connaître son entreprise et ses incidences sur l'environnement.

Triodos: deux étoiles

Triodos a obtenu un label deux étoiles. Pour la banque, c'était avant tout une question de cohérence par rapport à son positionnement, et de notoriété sur le marché bruxellois. L'implantation du label n'a pas généré de difficultés majeures, l'organisation était déjà certifiée ISO 14001; ceci étant, Gérard Wilgos, responsable du label au sein de Triodos y a encore trouvé des avantages: «grâce à la labellisation, nous avons mis en

place les procédures et développé un bon tableau de bord de gestion environnementale». Parmi les pratiques mises en œuvre, des choses assez simples telles que le suivi des consommations énergétiques pour le gaz et l'électricité, et des consommations d'eau, le choix d'un fournisseur d'électricité «verte», le remboursement intégral des abonnements de transports en commun ou encore le choix de consommations plus respectueuses de l'environnement. Triodos a également travaillé sur des aspects propres à son métier tels que l'analyse environnementale des projets des clients en vue de l'octroi de crédits.

Art & Build: deux étoiles

Entreprise pionnière du label Entreprise éco-dynamique, ce cabinet d'architecture est en route vers les trois étoiles. Il a pour philosophie de développer une architecture et un urbanisme respectueux de l'environnement. Pour Alain Wouters, associé, la labellisation s'imposait: «Il s'agissait de traduire la philosophie du cabinet en actions concrètes et de le montrer à nos clients.» Selon lui, la labellisation a apporté des projets, des bonnes relations avec l'administration bruxelloise, des économies de coûts et permet d'attirer de nouveaux collaborateurs. Obtenir ce label n'a pas vraiment été difficile, le plus fastidieux étant d'informer régulièrement les collègues et de leur rappeler les règles de fonctionnement. Parmi les actions mises en œuvre, quelques-unes valent la peine d'être signalées comme le zonage progressif de l'éclairage des bureaux (organisés en plateaux) afin d'éclairer uniquement les zones occupées lorsque l'éclairage naturel ne suffit pas et l'usage généralisé de l'e-mail et de la numérisation des documents afin de réduire le nombre d'impressions et de photocopies en interne. Cette mesure a permis de réduire la consommation de papier de 4,17 m² par jour et par personne à 2,5 m² par jour et par personne. ■

Caroline Grégoire

Plus d'infos:

www.ibgebim.be, rubrique professionnel / éco-management.



À proscrire: l'éclairage nocturne des bureaux.

Les étoiles éco-dynamiques

L'entreprise reçoit une, deux ou trois étoiles selon la cotation obtenue pour un ensemble de critères répartis dans les quatre sections suivantes:

- **Section I:** qualité de l'analyse environnementale
- **Section II:** qualité du programme environnemental
- **Section III:** pratiques générales, transversales d'éco-gestion
- **Section IV:** pratiques d'éco-gestion relatives aux domaines environnementaux

Une étoile correspond à 50 % des points pour les sections I+II+III et 20 % des points pour la section IV et des actions réalisées dans au moins deux domaines environnementaux. Deux étoiles correspondent à 50 % des points pour les sections I+II+III et 35 % des points pour la section IV et des actions réalisées dans au moins deux domaines environnementaux. Trois étoiles correspondent à 50 % des points pour les sections I+II+III et 50 % des points pour la section IV et des actions réalisées dans tous les domaines environnementaux pertinents.

RÉSUMÉ PRATIQUE

- Un label par site
- Durée du label: trois ans, renouvelable après vérification par l'IBGE
- Délai d'obtention: de six mois à deux ans
- Coût: temps presté par la personne désignée au sein de l'entreprise
- Accompagnement gratuit par l'IBGE
- Documents de travail fournis par l'IBGE parmi lesquels:
 1. critères d'évaluation pour l'analyse des candidatures,
 2. check-list pour l'analyse environnementale,
 3. catalogue de bonnes pratiques environnementales,
 4. fichier pour le calcul des indicateurs.

Comment obtenir le label: les sept étapes

1. Signature de la charte Entreprise éco-dynamique

La charte signée doit être renvoyée à l'IBGE, accompagnée de la fiche signalétique et du rapport intermédiaire.

2. Réalisation de l'analyse environnementale

Cette analyse porte sur les sept domaines environnementaux essentiels: eau, air, déchets, sol, bruit, nature et espaces verts, mobilité, énergie. Pour chaque domaine pertinent pour l'entreprise, l'analyse détaille les incidences sur l'environnement au moyen d'indicateurs clés comme les consommations, le montant des factures, le nombre de véhicules dans la société et les kilomètres parcourus, le type de déchets et les coûts d'enlèvement, la consommation de papier par équivalent temps plein et, pour les fournitures de bureaux, les pourcentages d'achats écologiques et/ou labellisés, etc. L'analyse environnementale intègre également un inventaire des

réglementations qui ont un impact sur les activités de l'entreprise.

3. Définition du programme environnemental

Les résultats de l'analyse indiquent les points forts et les points faibles de l'entreprise, ainsi que les actions possibles. Parmi celles-ci, l'entreprise sélectionne les actions prioritaires en fonction du budget et du temps disponibles. Elle détermine également des objectifs d'amélioration pour les domaines environnementaux pertinents pour son type d'activité. En outre, le programme environnemental détaille les ressources disponibles, la structure organisationnelle, les responsabilités et les procédures de mise en œuvre.

4. Introduction du dossier de candidature

Il doit reprendre les points deux et trois, et ce, maximum deux ans après la signature de la charte.

5. Vérification sur le terrain du dossier de candidature

6. Délibération par un jury indépendant

Le jury se réunit deux fois par an, délibère sur les candidatures au label Entreprise éco-dynamique et décide in fine de l'octroi ou non du label, du niveau de celui-ci, ainsi que des autorisations d'utilisation du logo.

7. Attribution du label Entreprise éco-dynamique.

Une, deux ou trois étoiles sont attribuées selon le niveau d'éco-dynamisme atteint. L'utilisation du logo est valable pour une durée de trois ans.

Le renouvellement de la labellisation est accordé à condition que l'entreprise démontre une amélioration dans les vingt-sept pratiques d'éco-gestion pertinentes, et ce conformément aux objectifs que le management s'est fixés.



Cycle de 3 séminaires (matinée + lunch)



INITIATION AU MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Formation certifiante proposée par Bruxelles Environnement - IBGE, en collaboration avec ICHEC-Entreprises

- Public-cible :**
- Les organismes et entreprises - tous secteurs confondus - en Région de Bruxelles-Capitale, intéressés par l'écomanagement et les actions environnementales proactives
 - Responsables ou coordonnateurs environnementaux, porteurs de la démarche "écodynamique", dirigeants, responsables financiers et/ou d'achats, gestionnaires techniques et/ou de sous-traitances, chargés de communication interne et/ou des ressources humaines, agents initiant des actions sur le terrain, etc.

Objectif et cadre : Vous permettre d'acquérir les bases de la méthodologie du management environnemental, par une approche résolument pratique et se référant au canevas du programme de labellisation "Entreprise écodynamique", valable également dans une démarche ISO 14001 ou EMAS. Illustrations par des exemples concrets, témoignages, conseils de spécialistes et échanges...

- Programme :** Le mercredi de 8h45 à 12h30, lunch-sandwichs de 12h30 à 13h00
- Le 9 avril : Analyse environnementale et SME (système de management environnemental)
 - Le 16 avril : Aspects organisationnels et réglementaires (obligations légales) d'un SME
 - Le 23 avril : Programme environnemental (élaboration d'un plan d'action)

Lieu : Dans les locaux de Bruxelles Environnement : Gulledele 100 à 1200 Bruxelles (salle C.1.3, 1^{er} étage)

Prix : 100 € pour l'ensemble du cycle (documentation, sandwichs et boissons compris)
Gratuit pour les entreprises engagées dans le programme de labellisation "Entreprise écodynamique", dès réception de la Charte du label "Entreprise écodynamique" signée

Inscriptions : Formulaire d'inscription téléchargeable via www.bruxellesenvironnement.be/ecomanagement → les formations

Date limite d'inscriptions : Le 2 avril 2008 - Nombre de participants limité à 50 personnes

Langues : Formation bilingue (documentation et projection FR/NL, pas de traduction simultanée)

Infos : ICHEC-Entreprises - Tél. : 02/739 37 41 - 44 - 48 - 49 - E-mail : claire.durant@ichec.be

